

## Pascal Wespiser, Président de Prism'emploi Alsace

# « L'intérim, une flexibilité responsable »

Prism'emploi est l'organisation professionnelle qui regroupe les entreprises de travail temporaire et leurs agences d'emploi. L'Alsace compte 250 agences d'emploi adhérentes à Prism'emploi et 700 salariés permanents



Pascal Wespiser : « L'intérim est un véritable tremplin vers l'emploi ! »

### Comment se situe l'emploi intérimaire en Alsace ?

Après deux années de forte baisse, l'emploi intérimaire redémarre depuis le début de l'année en Alsace. Au cours des 10 premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une progression de 6 %, alors qu'au niveau national, la baisse est de 0,8 %.

L'analyse régionale de la répartition de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité révèle que c'est l'industrie, avec une hausse de 13,9%, qui tire l'activité. Le commerce est en progression de 3,3 %, suivi par les transports de 0,6%. Les services sont en baisse de 3 % tandis que le BTP chute fortement (-19 %). L'intérim étant un indicateur avancé du marché de l'emploi, je souhaite que ces signaux positifs confirment d'ici le début de l'année 2015 une reprise. À côté de notre activité intérim, nos agences d'emploi ont aussi une activité recrutement. Depuis 2005, le législateur nous a en effet donné la possibilité de réaliser des recrutements pour le compte d'entreprises clientes, en vue d'une embauche en CDI ou CDD. En 2013, 39 400 recrutements ont été réalisés au niveau national, dont 3,2 % en Alsace.

**On vous entend souvent dire que votre profession a fait le choix d'une « Flexibilité responsable ».**

**Qu'entendez-vous par là ?**

Chaque jour, nos collaborateurs répondent aux exigences de souplesse des entreprises et aux besoins de sécurité des intérimaires et des candidats. Comment répondre aux besoins de sécurité ? En accompagnant les intérimaires et les candidats dans la construction de leur parcours professionnel, en les faisant bénéficier de formations pour les faire monter en compétences et développer leur employabilité.

Les agences d'emploi investissent chaque année massivement dans la formation professionnelle (en 2013, 280 millions d'euros et 210 000 salariés intérimaires ont bénéficié d'une action de formation). C'est grâce à

cet investissement que les agences d'emploi peuvent répondre aux besoins en compétences non satisfaits et adapter les qualifications aux évolutions du marché du travail. Nous pouvons par ailleurs répondre de façon collective aux besoins d'un territoire grâce aux actions spécifiques mises en place avec l'aide de notre Fonds d'assurance formation, le FAF.TT. Les agences d'emploi d'un territoire identifient les besoins en formation, le FAF.TT met en place l'ingénierie et l'action de formation est alors lancée.

Répondre aux besoins de sécurité de nos salariés intérimaires, c'est aussi lever tous les freins périphériques à l'emploi, grâce à notre Fonds d'action sociale. Le Fastt propose des services et des prestations qui facilitent la vie professionnelle et personnelle des salariés intérimaires. Ils peuvent en effet bénéficier d'une palette de prestations diversifiées : accès au logement, locations de véhicule, réparation de voiture à prix solidaire, crédit à la consommation, microcrédit, garde d'enfants d'urgence, mutuelle...

### **Quels sont les apports de l'intérim pour les salariés intérimaires ?**

Selon notre dernière étude réalisée en avril, 91 % des salariés intérimaires, jugent que leur passage par l'intérim a été utile pour acquérir une expérience professionnelle. Il permet également pour 86 % d'apprendre différents métiers et de se former pour 83 %.

### **L'intérim est-il un tremplin vers l'emploi ?**

Oui, l'intérim est un véritable tremplin vers l'emploi : près de 20 % des intérimaires sont en effet embauchés à l'issue de leur période d'emploi en intérim.

### **L'intérim facilite-t-il l'accès à l'emploi des jeunes ?**

Oui indéniablement. Je voudrais rappeler qu'en 2013, les jeunes intérimaires représentent 24,8 % de l'ensemble de l'emploi intérimaire, soit plus de 126 000 personnes. Lors de leur première inscription en agence

d'emploi, ils sont à 85 % en dehors du marché du travail, un an après, en mars 2014, ils sont plus de la moitié en emploi. 38 % sont en intérim, 8% en CDI et 11 % en CDD. À noter par ailleurs que 19 % des jeunes passés par l'intérim ont suivi une formation, généralement de courte durée, qui leur a permis d'être rapidement opérationnels en entreprise.

### **Le CDI intérimaire a été créé par la profession du travail temporaire, pouvez vous nous le présenter ?**

Depuis mars 2014, nous pouvons conclure des CDI intérimaires. L'intérimaire en CDI a un contrat de travail à durée indéterminée avec son agence d'emploi qui est son employeur. Pour chaque mission d'intérim, il a une lettre de mission. Il bénéficie par ailleurs d'une garantie minimale mensuelle de rémunération qui couvre les missions et les intermissions. Pendant l'intermission, des formations lui sont proposées ou des congés rémunérés. Le CDI intérimaire est ainsi un moyen supplémentaire de renforcer notre action en faveur de la sécurisation des parcours professionnels.

### **Prism'emploi a signé le 4 juin un accord avec l'Etat et l'Union Nationale des Missions locales en faveur de l'emploi des jeunes, qui va être décliné en Alsace en 2015. Quel est l'objectif de cet accord ?**

Cet accord a pour objectif de renforcer l'accès à l'emploi des jeunes non qualifiés grâce à l'intérim. Il s'agit de mobiliser les missions d'intérim pour permettre aux jeunes suivis par les missions locales d'accéder à des premières expériences professionnelles et acquérir ainsi des compétences professionnelles. Il s'agit aussi de développer leur qualification et d'assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte l'ensemble des freins liés à leur accès à l'emploi (logement, mobilité...). Pour cela, nous mobilisons une offre dédiée, Missions jeunes, qui est un accompagnement global de la profession. Cet accord devrait être déployé en Alsace début 2015.